



*Vendredi 5 novembre 1954,
à 15 h. 15*

New-York

SOMMAIRE

Point 38 de l'ordre du jour :

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1955
(suite) 137

Président: M. Pote SARASIN (Thaïlande).

*En l'absence du Président, M. M. I. Botha (Union
Sud-Africaine), Vice-Président, assume la présidence.*

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

**Prévisions budgétaires pour l'exercice financier
1955 (A/2647 et Add.1, A/2688, A/2763
et Corr.1, A/2766, A/C.5/577, A/C.5/580,
A/C.5/581, A/C.5/582, A/C.5/587, A/C.5/600)
[suite]**

Examen en première lecture (suite)

**CHAPITRE 8. — DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONO-
MIQUES ET DES AFFAIRES SOCIALES (suite)**

1. M. RYBAR (Tchécoslovaquie) rappelle qu'au cours de sessions antérieures, tant le Comité consultatif que la Cinquième Commission elle-même ont souvent fait remarquer que l'existence au Secrétariat de six grands services s'occupant tous à peu près des mêmes questions aboutissait nécessairement à des doubles emplois, à un déploiement d'efforts en pure perte, à un personnel trop nombreux et à des dépenses d'administration élevées. Une réorganisation radicale des départements organiques s'impose depuis longtemps, et des recommandations précises ont été faites dans ce sens. Le Secrétaire général a décidé de fusionner le Département des questions économiques et le Département des questions sociales, et il faut s'en féliciter. Cependant, les résultats financiers sont jusqu'ici décevants: le budget de 1955 indique simplement une économie de 100.500 dollars par rapport aux dépenses prévues pour 1954, et le chiffre pour 1955 reste très supérieur aux dépenses effectives de 1953. Il est donc évident que les modifications apportées à l'organisation du Secrétariat ont été uniquement superficielles et qu'elles n'ont influé ni sur le fonctionnement ni sur la structure interne de ces départements.

2. Le Secrétaire général propose de supprimer trente-deux postes permanents en 1955, mais nombre de ces postes sont depuis longtemps vacants, et, dans son rapport à la huitième session (A/2403), le Comité consultatif a exprimé l'opinion que ces postes auraient pu être supprimés indépendamment du plan de réorganisation. Au cours de sessions antérieures, le Comité consultatif a également appelé l'attention sur le nombre proportionnellement très élevé des postes supérieurs de ces départements; il répète cette observation au para-

graphe 96 de son deuxième rapport à la neuvième session (A/2688). Les très faibles économies réalisées dans le budget pour 1955 sont d'autant plus surprenantes qu'à sa dix-huitième session le Conseil économique et social a accepté, par sa résolution 557 (XVIII), des propositions¹ tendant à réduire les activités du département, ce qui a amené le Comité consultatif à dire (A/2688, par. 97) qu'il espérait que les propositions définitives du Secrétaire général feraient apparaître "des réductions beaucoup plus importantes".

3. Il est donc évident que des économies supplémentaires peuvent et doivent être réalisées dans le Département unifié. Il ne devrait y avoir à cela aucune difficulté, puisqu'un poste de sous-secrétaire adjoint a été supprimé en même temps que le poste de son assistant personnel et deux postes de secrétaire. L'augmentation de l'effectif du secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) devrait résulter essentiellement de la mutation de fonctionnaires du Siège.

4. La délégation tchécoslovaque appuie donc la proposition de l'URSS (452^e séance) tendant à achever la réorganisation complète en 1955 et à réduire de 430.000 dollars les crédits demandés pour le chapitre 8.

5. M. SAPRU (Inde) déclare que sa délégation souscrit en tous points aux vues du Comité consultatif concernant la fusion du Département des questions économiques et de celui des questions sociales qui a été effectuée à titre d'essai et qui sera examinée à nouveau dans un an ou deux. Il note avec satisfaction que le Secrétaire général a l'initiative d'orienter de plus en plus le travail des fonctionnaires du Département unifié vers le développement économique et social des pays sous-développés.

6. Il partage les préoccupations du Comité consultatif concernant le nombre proportionnellement encore très élevé des postes supérieurs de ce département et le grand nombre de postes prévus pour le cabinet du sous-secrétaire et les bureaux des sous-secrétaires adjoints; il partage également les doutes du Comité consultatif quant à la nécessité de prévoir deux adjoints dans un département pour lequel on envisage 17 postes de la catégorie de directeur ou d'administrateur général. M. Sapru note que le Comité consultatif a exprimé l'espoir que les propositions définitives du Secrétaire général concernant le budget de ce département feraient apparaître des réductions plus importantes, mais il estime que les économies réalisées ne doivent jamais l'être au détriment de l'importance ou de la qualité de l'assistance technique accordée aux régions dont le développement économique ou social est insuffisant.

7. M. STRAUCH (Brésil) déclare que sa délégation accueille avec une satisfaction particulière la décision

¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, dix-huitième session, Annexes, point 29 de l'ordre du jour, E/2598.

du Secrétaire général de faire du développement économique des pays sous-développés l'objectif primordial du programme économique et social de l'Organisation des Nations Unies. Cette décision est la suite logique de l'intention du Secrétaire général, savoir : concentrer l'action économique et sociale de l'Organisation sur les régions dans lesquelles les efforts déployés et les ressources mises en œuvre pour aider les gouvernements et les peuples des Nations Unies donneront les meilleurs résultats. Une politique de ce genre contribuera sans doute plus que toute autre à donner à la réorganisation du Secrétariat un caractère dynamique et à faire du nouveau Secrétariat un outil efficace au service des Etats Membres.

8. Le représentant de la France a exprimé (452ème séance) la crainte de voir le nouveau Département des affaires économiques et des affaires sociales s'attacher exagérément aux questions économiques aux dépens des questions sociales. La délégation brésilienne ne partage pas ces appréhensions : de toute façon, l'Organisation des Nations Unies ne peut tout faire à la fois, et, à l'heure actuelle, les difficultés économiques des pays sous-développés sont les plus urgentes. En outre, de nombreux problèmes sociaux sont étroitement liés à des problèmes économiques, et ceux qui ne le sont pas sont généralement propres aux pays hautement industrialisés.

9. La délégation brésilienne invite instamment le Secrétaire général à poursuivre rapidement la réorganisation du Secrétariat suivant le plan qu'il a proposé, car c'est ainsi que l'on pourra bénéficier le plus tôt possible des avantages d'une intégration plus étroite des travaux économiques et sociaux.

10. La délégation brésilienne votera les crédits recommandés par le Comité consultatif.

11. M. LEYNEN (Belgique) rappelle la déclaration que le représentant de la France a faite à la 452ème séance concernant l'aide que les universités pourraient apporter au Secrétariat. Une aide de ce genre permettrait au Secrétariat de se décharger de ses travaux de caractère purement académique et d'éviter des dépenses excessives, mais il importe que l'on fasse appel aux services des universités du monde entier afin d'éviter toute possibilité de parti pris.

12. M. CLOUGH (Royaume-Uni) regrette que le Comité consultatif n'ait pas donné à la Commission son avis technique sur le tableau d'effectif définitif proposé par le groupe d'étude pour le Secrétariat réorganisé. Cet avis aurait aidé la Commission dans l'examen des prévisions budgétaires pour 1955, bien que l'effectif projeté par le groupe d'étude soit nécessairement provisoire et que le nombre des postes permanents demandés pour 1955 ne corresponde qu'à une phase transitoire.

13. La délégation britannique est prête à voter en faveur des prévisions revisées (A/C.5/600), mais elle ne veut pas que son vote soit interprété comme une approbation sans réserve des propositions du groupe d'étude. A ce propos, M. Clough attire l'attention de la Commission sur les observations du Comité consultatif concernant le nombre élevé des postes supérieurs prévus au Département des affaires économiques et des affaires sociales, et il espère que l'on fera le nécessaire pour remédier à cet état de choses.

14. M. FRIIS (Danemark) déclare que sa délégation est prête à appuyer les recommandations du Comité consultatif tout en faisant siennes les réserves qu'il

exprime au paragraphe 96 de son rapport (A/2688) et en partageant avec lui l'espoir que le budget du département accusera des réductions plus importantes. Le Gouvernement danois souscrit dans l'ensemble au plan arrêté par le Secrétaire général et approuvé par le Conseil économique et social, sous réserve que la révision des programmes n'entraînera pas l'abandon des efforts déployés pour résoudre certaines questions pénales et pénitentiaires à propos desquelles l'Organisation des Nations Unies a assumé des responsabilités bien définies il y a quelques années.

15. M. VAN ASCH VAN WIJCK (Pays-Bas) s'associe au représentant de la France qui, à la 452ème séance, a exprimé l'espoir que l'attention consacrée aux questions économiques et à l'assistance technique n'amènera pas le Secrétariat à négliger le domaine social. La section sociale du département devrait être composée de fonctionnaires ayant la plus haute compétence technique.

16. M. GREEN (Secrétariat), répondant aux questions que le représentant de l'Argentine a posées à la séance précédente, déclare que le Conseil économique et social a approuvé, par sa résolution 533 (XVIII), la proposition du Secrétaire général² tendant à nommer un groupe d'experts des ressources hydrauliques et qu'une réunion a eu lieu, groupant les institutions intéressées. Comme d'importants travaux préparatoires doivent être menés à bien avant que les experts puissent se réunir, il est possible que ces experts ne puissent se mettre à la tâche avant 1956, auquel cas tous les crédits ouverts au budget de 1955 seront économisés pendant cette année.

17. Bien peu de choses ont été faites dans le domaine du sondage statistique depuis que l'on a supprimé la Sous-Commission qui en était chargée, car aucun fonctionnaire de rang élevé du Secrétariat ne possède les connaissances requises pour continuer ces travaux. Dans le budget actuel, on envisage la création d'un poste pour un statisticien principal à qui l'on confierait la tâche en question. On pense qu'il suffira de réunir un groupe d'experts tous les trois ans pour tenir le département au courant des techniques les plus récentes.

18. Le PRESIDENT met aux voix la proposition de l'URSS visant à réduire de 430.000 dollars les crédits demandés pour le chapitre 8 et à réaliser, en 1955, l'exécution intégrale du plan de réorganisation du Département des affaires économiques et des affaires sociales.

Par 38 voix contre 5, cette proposition est rejetée.

19. Le PRESIDENT met aux voix l'ouverture d'un crédit de 3.687.000 dollars pour le chapitre 8, c'est-à-dire le montant recommandé par le Comité consultatif, modifié pour tenir compte de la décision relative aux traitements et indemnités des sous-secrétaires et fonctionnaires de même rang.

Par 38 voix contre 5, cette recommandation est approuvée en première lecture.

CHAPITRE 9. — DÉPARTEMENT DE LA TUTELLE ET DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES

20. Le PRESIDENT signale que le Secrétaire général demande 859.200 dollars pour le chapitre 9 (A/C.5/

² Ibid., point 4 de l'ordre du jour, E/2603.

600), compte tenu des répercussions financières de la décision prise par la Commission (449ème séance) au sujet des traitements et indemnités des sous-secrétaires et fonctionnaires de même rang.

21. M. ANDERSEN (Secrétariat) signale que la réduction de 8.500 dollars, proposée au chapitre 9, comprend une réduction de 5.000 dollars des traitements bruts et une réduction de 3.500 dollars des indemnités correspondant aux postes en question.

22. M. PACHACHI (Irak) félicite tout spécialement le personnel du Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes dont il a suivi de près les travaux alors qu'il représentait son gouvernement à la Quatrième Commission. L'activité de ce département, qui découle des dispositions de la Charte, est l'expression tangible de la notion de la responsabilité incombant à la communauté internationale en ce qui concerne le bien-être des peuples non autonomes; elle deviendra peut-être un jour l'exemple le plus frappant du succès remporté par les Nations Unies dans le domaine de la coopération internationale.

23. Dans son plan de réorganisation, le Secrétaire général propose de réduire en définitive à 15 le nombre des postes de direction et recommande, à titre provisoire, de ramener de 18 à 17 le nombre de ces postes en 1955. M. Pachachi voudrait obtenir du Secrétaire général l'assurance que cette réduction ne compromettra en rien l'œuvre précieuse accomplie par ce département.

24. De l'avis de M. KULAGA (Pologne), le Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes joue un rôle important et il est indispensable que ses travaux soient organisés de façon rationnelle. Mais cela ne veut pas dire que ce département ait besoin d'un personnel important; la délégation polonaise pense que la réduction doit porter, dès 1955, sur la totalité des postes dont la suppression est envisagée, c'est-à-dire vingt-quatre postes et non dix. C'est pourquoi M. Kulaga propose de réduire de 115.000 dollars les crédits demandés pour le chapitre 9.

25. M. HAMBRO (Norvège) déclare que sa délégation a toujours considéré avec sympathie les efforts tendant à réduire le budget, mais qu'elle n'est pas disposée à voter en faveur d'une réduction sans avoir soigneusement étudié la question. Le représentant de la Norvège serait donc reconnaissant aux délégations de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'URSS de bien vouloir donner des explications détaillées sur les changements qu'elles proposent, afin de permettre aux autres délégations de se prononcer en connaissance de cause.

26. M. SAPRU (Inde) signale que, de l'avis de sa délégation, les travaux de ce département ont une importance capitale pour les territoires non autonomes. C'est pourquoi l'Inde s'opposera à toute nouvelle réduction des crédits demandés pour ce chapitre et votera en faveur de la recommandation du Comité consultatif.

27. M. HOO (Secrétaire général adjoint chargé du Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes) fait grand cas des félicitations adressées au Département par le représentant de l'Irak. En réponse à la question posée par ce représentant, M. Hoo indique que l'effectif actuel est le minimum nécessaire à l'exécution des fonctions qui incombent au Département en vertu des décisions prises par l'Assemblée générale, le Conseil de tutelle et

d'autres organes. Si, par suite de nouvelles décisions des organes des Nations Unies, des travaux plus importantes étaient confiés à ce département, certaines difficultés pourraient surgir.

28. Le PRESIDENT met aux voix la proposition de la Pologne tendant à réduire de 115.000 dollars les crédits demandés pour le chapitre 9.

Par 38 voix contre 5, cette proposition est rejetée.

29. Le PRESIDENT met aux voix l'ouverture d'un crédit de 859.200 dollars pour le chapitre 9, c'est-à-dire le montant recommandé par le Comité consultatif, modifié pour tenir compte de la décision relative aux traitements et indemnités des sous-secrétaires et fonctionnaires de même rang.

Par 38 voix contre 5, cette recommandation est approuvée en première lecture.

CHAPITRE 10. — DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION

30. Le PRESIDENT fait observer que le Comité consultatif a recommandé l'ouverture d'un crédit de 2.542.500 dollars pour le chapitre 10 et que ce crédit a été ramené à 2.534.000 dollars pour tenir compte des décisions prises par la Cinquième Commission sur la question des traitements et des indemnités des sous-secrétaires et fonctionnaires de même rang.

31. M. CAFIERO (Argentine) dit que sa délégation se félicite de la déclaration du Secrétaire général qui figure à la page 52 des prévisions budgétaires pour 1955 (A/2647) et selon laquelle le département s'efforcera "d'encourager la production extérieure sans frais pour les Nations Unies, de faire exécuter sous contrat, par des organismes étrangers à l'Organisation, un plus grand nombre de travaux et d'avoir plus largement recours aux arrangements selon lesquels les dépenses engagées sont par la suite amorties".

32. M. Cafiero appuie la déclaration qui figure au paragraphe 103 du deuxième rapport du Comité consultatif (A/2688), mais il préférerait laisser à la discrétion du Secrétaire général la question de la répartition du personnel dont il est fait mention au paragraphe 106. Pour ce qui est du maintien d'un équilibre satisfaisant entre les fonctions du Département de l'information et les autres activités de l'Organisation, le représentant de l'Argentine est de l'avis du Comité consultatif.

33. M. Cafiero rappelle la proposition présentée par les Etats-Unis d'Amérique à la dix-huitième session du Conseil économique et social³ tendant à centraliser et à rationaliser les services d'information de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et soulignant la nécessité de coordonner leurs activités, et il espère que le Secrétaire général soumettra ultérieurement des propositions précises sur la question.

34. La somme demandée au chapitre 10 pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit paraît excessive, et M. Cafiero partage les doutes du Comité consultatif en ce qui concerne les prévisions relatives à l'article II (A/2688, par. 107). Il estime qu'il serait possible de réaliser des économies sur les fournitures et les services photographiques en diminuant les achats aux photographes de l'extérieur. Il voudrait savoir pourquoi les prévisions de 1955 ne donnent pas le chiffre des recettes résultant de la vente de photographies.

³ Ibid., 806ème séance.

35. M. Cafiero note que le budget ne contient pas de détails sur les services régionaux qui participent au programme de production cinématographique; de même, bien que les services cinématographiques aient pris de l'extension, il semblerait que les recettes correspondantes n'aient pas sensiblement augmenté. En ce qui concerne les services de radio, M. Cafiero constate que la durée des émissions en arabe a été réduite tandis que les programmes dans les autres langues du Proche-Orient ont été augmentés.

36. M. KULAGA (Pologne) rappelle qu'au cours de sessions antérieures certains membres de la Cinquième Commission avaient dit que les travaux du Département de l'information devaient être subordonnés aux activités de l'ONU dans les domaines politique, économique et social. Il faut aussi tenir compte des critiques que provoque chaque année le budget excessif et le personnel beaucoup trop nombreux de ce département. Il est à la fois urgent et indispensable de réorganiser sérieusement ce département. M. Kulaga ne peut suivre le groupe d'étude qui estime que la réorganisation devrait être étalée sur plusieurs années, et il propose formellement que cette réorganisation soit terminée en 1955. La proposition du Secrétaire général tendant à supprimer vingt-quatre postes devrait être mise en œuvre en 1955, ce qui permettrait de réaliser une économie supplémentaire de 150.000 dollars. Si l'on examine en détail le rapport du groupe d'étude, on constate que des économies seraient possibles dans bien d'autres domaines.

37. Passant à l'analyse détaillée, M. Kulaga relève que 5 millions de dollars environ sont toujours destinés à l'information, pourcentage dépassant le niveau de 1954. Le personnel supérieur continue d'être trop nombreux par rapport au personnel subalterne. La réorganisation n'a rien changé au nombre des postes les plus élevés.

38. M. Kulaga propose en conséquence une réduction de 70.000 dollars, qui viendrait s'ajouter à la réduction proposée par le Comité consultatif. Ceci porterait à 220.000 dollars les réductions proposées par la délégation polonaise sur les crédits destinés à l'information.

39. M. ZARUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie la proposition du représentant de la Pologne tendant à diminuer de 220.000 dollars les crédits ouverts pour le Département de l'information en 1955.

40. M. RAO (Inde) déclare que sa délégation attache une grande importance à l'activité du Département de l'information qui a pour tâche d'amener l'humanité à connaître, comprendre et accepter les principes et les objectifs des Nations Unies. C'est pourquoi la délégation de l'Inde pense, comme le Comité consultatif, qu'il convient d'instituer un ordre de priorité et de décentraliser les services d'information. Il faut dispenser le savoir à ceux qui ne savent pas. Il faut vaincre l'indifférence et l'ignorance des classes instruites. Il serait bon, selon M. Rao, d'étudier les langues régionales et d'exploiter dans toute la mesure possible les traditions locales et le folklore, le théâtre populaire, les ballades et les contes afin d'éduquer les masses de l'Asie, du Moyen-Orient et des pays d'Amérique latine. Le Département de l'information peut utiliser les services de radiodiffusion du Gouvernement indien. M. Rao espère que le Département fera bientôt des émissions en hindi qui est reconnu comme la langue officielle de l'Inde.

41. Le département engage des dépenses considérables pour les services de photographie, de radio et de télévision; il pourrait effectuer des économies en sollicitant le concours des services nationaux correspondants.

42. M. Rao estime que l'on devrait nommer aux postes des divers centres d'information d'éminentes personnalités régionales de compétence reconnue. Il conviendrait aussi de définir clairement le statut et les fonctions des directeurs des centres d'information, en fonction de ceux des représentants des institutions spécialisées qui travaillent dans la même région.

43. M. HEMSLEY (Canada) appuie la recommandation du Comité consultatif et note que le Secrétaire général a l'intention "d'avoir plus largement recours aux arrangements selon lesquels les dépenses engagées sont par la suite amorties".

44. M. Hemsley a écouté avec un vif intérêt, au cours de la 443^{ème} séance, la réponse du Secrétaire général (A/C.5/591) aux questions du représentant de l'Inde en ce qui concerne le service des visites organisées au Siège de l'Organisation, et il aimerait recevoir du Secrétaire général l'assurance que ce service, qui s'acquitte d'une importante fonction, savoir: diffuser des renseignements sur l'Organisation des Nations Unies, sera placé sous le contrôle strict de l'Organisation. M. Hemsley espère que le Secrétaire général tiendra compte de ce principe lorsqu'il conclura à l'extérieur les accords contractuels envisagés.

45. M. FRIIS (Danemark) demande au Président du Comité consultatif de lui donner des éclaircissements au sujet de la déclaration qui figure au paragraphe 107 du deuxième rapport du Comité consultatif, selon laquelle les prévisions établies pour l'article II du chapitre 10 "ne tiennent pas compte de la grande activité de l'Organisation dans le domaine de la télévision: bien qu'il s'agisse dans une large mesure d'opérations rentables, il y a lieu d'en tenir compte lorsqu'on détermine la part des efforts et des ressources qui doit être réservée à l'ensemble des activités ayant trait à l'information".

46. M. Friis déclare que sa délégation se félicite des relations de travail satisfaisantes qui se sont établies entre le Département de l'information et la Radiodiffusion danoise. Il mentionne aussi la fructueuse collaboration qui s'est instaurée entre le Centre d'information de Copenhague et les organismes danois, publics et privés, qui s'intéressent aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Diverses publications faites grâce à des fonds danois ont permis de compléter les ouvrages en nombre limité que le Département de l'information publie en danois.

47. M. BLANCO (Cuba) fait observer que l'importante réduction budgétaire qu'a recommandée le Comité consultatif pour 1955 aura inévitablement pour résultat d'entraîner une diminution de certains services existants et exigera une nouvelle répartition des postes et des fonctions à l'intérieur du département. La délégation cubaine appuie cette recommandation, puisque le Secrétaire général n'a pas présenté d'objections aux réductions proposées, mais elle s'opposerait à toute réduction nouvelle du budget de ce département, lequel rend de précieux services.

48. M. MELO LECAROS (Chili) souligne que son gouvernement attache une très grande importance au Département de l'information. Il appuie la déclaration

du représentant de Cuba et demande quel effet la réduction proposée par le Comité consultatif aura sur les travaux du département.

49. M. HALL (parlant au nom du Comité consultatif) répond au représentant du Danemark que les observations énoncées au paragraphe 107 dont il a fait mention, sont développées au paragraphe 251. Bien que les activités se rapportant à la télévision soient le plus souvent rentables et soient financées en partie grâce aux paiements effectués par divers réseaux et stations — ces paiements se sont élevés à 36.000 dollars environ en 1953 — certaines dépenses relatives à la télévision sont inscrites à divers chapitres du budget, à savoir : 18.000 dollars au chapitre 10, rubrique 6, B, de l'article II ; 14.000 dollars au chapitre 16, rubrique i de l'article IV ; 39.000 dollars au même chapitre, rubrique ii, c, de l'article IV, et 4.000 dollars au chapitre 17, rubrique iii de l'article premier. Le Comité consultatif a recommandé qu'à partir de 1956 le chapitre 10 donne le détail complet des opérations concernant la télévision et qu'un poste correspondant figure dans les prévisions de recettes accessoires.

50. M. COHEN (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'information), répondant aux questions du représentant de l'Argentine, déclare que les crédits demandés pour les heures supplémentaires et de sursalaire de nuit correspondent aux émissions de nuit prévues ; toute réduction de ces crédits aurait des répercussions sur les émissions.

51. En ce qui concerne la vente des photographies, on escomptait qu'il y aurait une forte demande de clichés pris par les photographes de l'Organisation, mais la demande a été malheureusement si faible qu'elle n'aurait pas justifié le traitement d'un photographe des Nations Unies ; ce service est donc maintenant assuré par des photographes de l'extérieur. Les recettes provenant des films n'ont pas augmenté, car ces films sont distribués dans les régions sous-développées et ne produisent pas de recettes. M. Cohen ne croit pas que le département doive modifier sa politique, qui consiste à augmenter les moyens d'information visuelle dans les régions du monde où ce mode d'information se révèle très efficace.

52. On s'attache notamment à renforcer la coordination des services d'information, ainsi que le représentant des Etats-Unis l'avait suggéré à la dix-huitième session du Conseil économique et social. Le Secrétaire général et le Comité administratif de coordination étudieront la question et présenteront un rapport à la prochaine session du Conseil. L'Organisation des Nations Unies doit assurer un service général d'information sur ses propres travaux et sur ceux des institutions spécialisées, alors que ces dernières n'ont à se préoccuper que des informations spécialisées relevant de leur compétence. Des arrangements ont été conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées pour le partage des installations et du matériel techniques.

53. M. Cohen donne au représentant de l'Inde l'assurance que, s'il n'y a pas eu d'émissions en hindi, c'est seulement parce qu'il n'a pas été possible de recruter un fonctionnaire pour les diriger. Toutefois, plusieurs candidats se sont présentés, et l'on espère commencer les émissions en hindi en 1955.

54. Répondant au représentant du Chili, M. Cohen indique que les réductions proposées entraîneraient des

restrictions pour certains services qui, toutefois, n'occupent pas un rang très élevé dans la liste prioritaire.

55. Répondant au représentant du Canada, M. Cohen déclare que les arrangements contractuels conclus à l'extérieur au sujet de différents moyens d'information ne risquent pas d'être contraires aux principes d'impartialité et d'objectivité absolues qu'applique le département.

56. Répondant à des questions de M. H. F. COOPER (Libéria) et de M. CLOUGH (Royaume-Uni), concernant les visites accompagnées, M. COHEN (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'information) indique que ce service est assuré par une organisation non gouvernementale qui consacre ses efforts à faire connaître les Nations Unies. Les recettes annuelles nettes produites par ce service sont de 240.000 dollars environ. Le Secrétaire général prépare une proposition, dans le cadre du plan général de réorganisation, tendant à ce que le service des visites accompagnées soit assuré par le Secrétariat. Cette proposition sera naturellement soumise à la Cinquième Commission avant d'être appliquée.

57. Le PRESIDENT met aux voix la proposition du représentant de la Pologne, tendant à ce que le Département de l'information soit réorganisé en 1955, et que les prévisions pour le chapitre 10 soient réduites de 220.000 dollars.

Par 37 voix contre 5, cette proposition est rejetée.

58. Le PRESIDENT met aux voix l'ouverture d'un crédit de 2.534.000 dollars pour le chapitre 10, c'est-à-dire le montant recommandé par le Comité consultatif, modifié pour tenir compte de la décision de la Commission relative aux traitements et indemnités des sous-secrétaires et fonctionnaires du même rang.

Par 38 voix contre 5, cette recommandation est approuvée en première lecture.

CHAPITRE 11. — DÉPARTEMENT DES CONFÉRENCES

59. Le PRESIDENT signale que le Secrétaire général demande un crédit de 6.181.300 dollars pour le chapitre 11 (A/C.5/600).

60. M. ANDERSEN (Secrétariat) précise que l'augmentation de 13.000 dollars dans les prévisions pour le chapitre 11 résulte de l'inclusion d'une demande de crédit pour le poste de sous-secrétaire adjoint. Le traitement de 18.000 dollars plus l'indemnité proposée de 3.500 dollars représentent une augmentation de 21.500 dollars, dont il y a lieu de retrancher la réduction de 5.000 dollars sur le traitement brut et de 3.500 dollars sur l'indemnité correspondant au poste de sous-secrétaire.

61. M. GANEM (France) rend hommage à M. Lall, qui quitte son poste, pour la façon brillante dont il s'est acquitté de ses fonctions de Secrétaire général adjoint chargé du Département des conférences et des services généraux. Sa haute compétence et son dévouement à la cause des Nations Unies en font le type même du fonctionnaire international, et la sagesse et l'intelligence de son administration ont assuré l'excellent fonctionnement du département pendant de nombreuses années. La délégation française regrette le départ de ce précieux fonctionnaire et adresse ses meilleurs vœux de succès à M. Lall.

62. Passant aux prévisions budgétaires, M. Ganem rappelle qu'au cours de la discussion générale la délégation française a formulé des réserves quant à la nécessité de nommer un sous-secrétaire adjoint au nouveau Département des conférences. Elle maintient ses réserves. Toutefois, comme le Secrétaire général a déclaré qu'il ne pourvoirait pas ce poste avant d'avoir déterminé, après s'être concerté avec le sous-secrétaire et le Comité consultatif, qu'il est absolument nécessaire de désigner un sous-secrétaire adjoint, la délégation française votera le montant révisé recommandé par le Comité consultatif pour le chapitre 11. M. Ganem pense que le rapporteur fera état de la déclaration du Secrétaire général dans le rapport de la Commission.

63. M. SAPRU (Inde) s'associe à l'hommage rendu au Secrétaire général adjoint chargé du Département des conférences et services généraux. Dans l'exercice de ses fonctions à l'Organisation des Nations Unies, M. Lall s'est consacré à sa tâche avec la même ardeur que lorsqu'il était au service de son gouvernement; M. Sapru peut en témoigner par son expérience personnelle. Par son dévouement et par son zèle, M. Lall a fait honneur à son pays.

64. Passant aux prévisions budgétaires, M. Sapru indique que sa délégation se prononcera en faveur du chiffre recommandé par le Comité consultatif pour le chapitre 11.

65. M. CAFIERO (Argentine) dit que sa délégation tient à s'associer à l'hommage que les représentants de la France et de l'Inde ont rendu à M. Lall.

66. Constatant qu'on se propose de réduire de trente-neuf unités le nombre total des postes dont dispose le Département des conférences et que, sur ce nombre, sept postes du Service linguistique, dont quatre dans la section espagnole, doivent être supprimés, M. Cafiero aimerait recevoir du Secrétaire général adjoint l'assurance que la réduction envisagée ne portera pas préjudice au fonctionnement des services de traduction en langue espagnole.

67. Au paragraphe 114 de son rapport (A/2688), le Comité consultatif mentionne les documents qu'il reste encore à traduire en espagnol: à cet égard, M. Cafiero rappelle à la Commission qu'à la huitième session de l'Assemblée générale, les délégations de l'Australie et de la Suède avaient (389^e séance) demandé au Secrétariat d'informer les délégations de tout arriéré qui se produirait dans la traduction des documents dans les langues qui les intéressent respectivement, ce qui leur permettrait de décider, au cas où un document ne leur paraîtrait plus présenter d'importance, d'en arrêter la traduction. En 1953, la Commission avait été informée que l'arriéré de traduction serait liquidé en 1954: or, il ne semble pas que ce soit le cas, car le nombre de pages à traduire est resté pratiquement le même. M. Cafiero ne peut comprendre, dans ces conditions, que l'on envisage de supprimer quatre postes à la section espagnole. Au demeurant, cette section compte déjà onze postes vacants, et le représentant de l'Argentine voudrait savoir quelles sont les difficultés de recrutement que le Comité consultatif a évoquées.

68. Ainsi que le Comité consultatif le souligne au paragraphe 116 de son rapport, M. Cafiero estime qu'en révisant la procédure suivie pour la traduction des documents et le contrôle exercé dans les sections linguistiques, le Secrétariat pourrait améliorer le rendement et la qualité du travail. Il note avec satisfaction

que le volume de la documentation imprimée par la section de la reproduction des documents a augmenté, et il formule l'espoir qu'à l'avenir toute la documentation des Nations Unies pourra être imprimée par les services de l'Organisation.

69. M. TCHERNYCHTENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit qu'il attache beaucoup d'importance au Département des conférences et qu'il apprécie hautement le travail des fonctionnaires attachés à ce département. Néanmoins, les crédits demandés au chapitre 11 des prévisions budgétaires pour 1955 sont supérieurs à ceux qui ont été ouverts pour les services dans le budget de 1953 et il estime qu'il faudrait les diminuer. Le programme de réorganisation du Secrétaire général prévoyant surtout la suppression de postes subalternes, le Département des conférences comptera un trop grand nombre de fonctionnaires supérieurs par rapport à l'ensemble de son effectif. M. Tchernychtenko émet un avis défavorable au transfert d'un poste de sous-secrétaire adjoint du Département des affaires économiques et des affaires sociales au Département des conférences, et il estime, comme le Comité consultatif, que ce poste n'est pas nécessaire. Même si le sous-secrétaire doit s'éloigner du Siège pour telle ou telle raison, un directeur de son département ou le sous-secrétaire d'un autre département pourra fort bien le remplacer momentanément. En outre, le Secrétaire général propose, d'une part, de créer un nouveau poste d'administrateur hors classe et un poste d'administrateur de première classe au Service linguistique, et, d'autre part, d'accroître le nombre des fonctionnaires appartenant à la catégorie des services généraux. Au lieu de donner son agrément à ces propositions, la Commission devrait recommander au Secrétaire général de supprimer, outre les trente-neuf postes dont l'élimination est déjà prévue, le poste de sous-secrétaire adjoint, un poste d'administrateur hors classe au Service linguistique et un poste de la catégorie des services généraux: de telles mesures se traduiraient par une économie de l'ordre de 43.500 dollars. M. Tchernychtenko attire l'attention des membres de la Commission sur le fait que certains traitements ont été augmentés par rapport à 1954: cela est le cas, notamment, du traitement prévu pour le Directeur du Service linguistique.

70. En 1953, le Comité consultatif avait souligné l'importance des frais de reproduction des documents des Nations Unies: il recommande aujourd'hui de réduire de 65.000 dollars les prévisions budgétaires relatives aux documents et publications officiels, ce qui pourrait entraîner une diminution sensible des frais de traduction et d'impression et une réduction du nombre de postes.

71. Au paragraphe 116 de son rapport, le Comité consultatif signale certains défauts de fonctionnement du Service linguistique, auxquels on pourrait remédier par une meilleure organisation du travail. M. Tchernychtenko convient qu'un effort dans ce sens permettrait d'améliorer le rendement et la qualité en réduisant les frais et pourrait même entraîner une réduction des sommes versées au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit.

72. Pour les raisons qu'il vient d'exposer, M. Tchernychtenko propose à la Commission de diminuer de 75.000 dollars les crédits recommandés par le Comité consultatif pour le chapitre 11: 43.500 dollars proviendraient de la suppression de trois postes; le solde serait

économisé par le Secrétaire général de la manière qui lui paraîtrait la meilleure. Le Département se verrait encore allouer des crédits d'un montant de 6.106.300 dollars, ce qui devrait suffire amplement pour répondre à ses besoins.

73. M. LIU YU-WAN (Chine) s'inquiète de l'importance du volume des documents qui n'ont pas encore été traduits en chinois. Le Secrétaire général déclare dans son rapport que l'arriéré diminue chaque année à une cadence régulière; cependant, les chiffres que cite le Comité consultatif au paragraphe 113 de son rapport font apparaître des progrès si infimes en ce qui concerne la traduction des documents en chinois qu'on ne saurait guère parler d'une amélioration constante. L'on prévoit que la section chinoise comprendra en 1955 soixante-huit postes: la délégation de la Chine n'élève aucune objection contre ce chiffre — qui représente une diminution de quatre postes par rapport au nombre approuvé pour 1954 — en raison des efforts que fait le Secrétaire général pour diminuer les effectifs. Cependant, elle estime que la section chinoise doit disposer des services des soixante-huit fonctionnaires prévus et qu'aucun d'entre eux ne doit être détaché. A l'heure actuelle, deux postes sur les soixante-huit dont dispose la section n'ont jamais été pourvus; un fonctionnaire démissionnaire n'a pas été remplacé; un autre a été détaché auprès du Département juridique. Il importe, cependant, qu'aucun poste ne demeure vacant et que le personnel de la section chinoise se consacre exclusivement aux travaux du service auquel il appartient.

74. M. Liu Yu-wan constate avec satisfaction que le programme de réorganisation prévoit une meilleure coordination entre la traduction des documents et les opérations de contrôle. Dans le passé, il est arrivé fréquemment que des retards dans les opérations de contrôle aient retardé la traduction des documents. M. Liu Yu-wan a appris, par exemple, qu'en mai 1954, la section chinoise n'avait reçu qu'une très petite partie des documents constituant l'arriéré de traduction. La délégation de la Chine se félicite, pour sa part, de l'excellence des services de cette section et espère que l'on réussira à progresser vers la solution du grand problème que pose l'arriéré de traduction. M. Liu Yu-wan désirerait savoir quand le Secrétariat espère résorber complètement cet arriéré.

75. M. RYBAR (Tchécoslovaquie) appuie la proposition de la délégation de la RSS de Biélorussie tendant à réduire encore de 75.000 dollars les crédits prévus pour le chapitre 11.

76. M. ZARUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) s'associe à l'hommage rendu par le représentant de la France au Secrétaire général adjoint chargé du Département des conférences et services généraux, qui va quitter son poste. La délégation de l'URSS regrette le départ de M. Lall, et elle forme des vœux pour le succès de toutes ses entreprises futures.

77. La délégation de l'URSS appuie la proposition de la RSS de Biélorussie tendant à apporter une nouvelle réduction de 75.000 dollars aux prévisions budgétaires relatives au chapitre 11.

78. M. LALL (Secrétaire général adjoint chargé du Département des conférences) remercie les membres de la Commission des paroles aimables et des vœux qu'ils lui ont adressés. Il a été heureux de travailler à l'Organisation des Nations Unies, et, si le Comité consultatif et la Cinquième Commission ont parfois

formulé des critiques à propos de l'activité de son département, ces observations ont toujours été bienveillantes, et elles ont réellement contribué à stimuler le zèle des membres du personnel.

79. Pendant toute la durée de ses fonctions, M. Lall n'a jamais cessé d'organiser ses services sur des bases rationnelles; mais, dans ses efforts pour réaliser des économies, le département a dû faire preuve de prudence afin d'écarter le risque d'un arrêt de ses rouages essentiels. Le Secrétaire général n'a pas encore chiffré les économies que l'on peut attendre de l'examen de l'activité des départements organiques; les incidences de l'étude entreprise ne se feront sentir, en effet, qu'après un certain laps de temps. Cependant, si l'on ne réduit pas le volume du travail, il ne sera pas possible de faire d'autres économies sur les crédits alloués à son département.

80. Le Comité consultatif a étudié en détail le problème que pose l'existence d'un arriéré de traduction. On a éprouvé certaines difficultés à recruter des traducteurs français et espagnols. Cette question a été réglée de façon satisfaisante pour la section française, mais il reste encore huit postes vacants à la section espagnole, malgré les efforts que le Bureau du personnel a déployés pour trouver des candidats qualifiés. Si l'on pouvait pourvoir à tous ces postes, il serait possible de réduire de 6.000 pages par an l'arriéré de traduction de la section espagnole et la question ne se poserait plus après 1956.

81. La section chinoise aura encore à la fin de 1954 un arriéré de 21.000 pages à traduire. A raison de 5.000 pages par an, l'arriéré ne sera pas résorbé avant 1958. M. Lall estime que le rythme des progrès accomplis n'est pas satisfaisant, c'est pourquoi il a cherché à accroître le rendement de la section; à titre d'expérience, il a notamment fait mettre en service des machines à dicter, et il a obtenu des résultats encourageants. Ce procédé permettra sans doute d'accroître le rendement de 25 pour 100; dans ce cas, il sera peut-être nécessaire d'augmenter le nombre des calligraphes. Il serait également possible de faire traduire des textes sous contrat à l'extérieur de l'Organisation, mais on n'a pas encore examiné sérieusement cette solution en raison des résultats encourageants que l'utilisation des machines à dicter a permis d'obtenir.

82. M. Lall a pris note des observations que le Comité consultatif a formulées au paragraphe 116 de son rapport. Etant donné qu'aucune des cinq langues officielles n'est sa langue maternelle, il est obligé de se fier à l'opinion de linguistes et à celle des délégations pour juger de la qualité des traductions. Les linguistes ont déclaré que la valeur des traductions est satisfaisante et qu'elle s'est améliorée; les délégations également, bien qu'elles critiquent parfois tel ou tel document, ont reconnu la qualité et l'exactitude des traductions dans leur ensemble. M. Lall donne à la Commission l'assurance que son département ne ménagera pas ses efforts pour améliorer la qualité du travail.

83. Le Département des conférences suit de très près son rendement. En moyenne, un traducteur de la section anglaise, française ou espagnole, traduit 1.500 pages miméographiées par an contre 1.200 pour un traducteur de la section russe et 750 pour un traducteur de la section chinoise. Ces chiffres correspondent à des textes comportant des difficultés diverses et tiennent compte des pertes de temps qu'entraînent les modifications du programme des conférences. M. Lall

n'ignore pas qu'il est difficile de traduire et de reproduire les documents en chinois, mais il persiste à penser que le rendement de la section chinoise est trop faible; quant aux autres sections, leur rendement paraît assez satisfaisant.

84. On a émis l'avis qu'une diminution des crédits relatifs aux travaux d'impression permettrait de réduire les dépenses afférentes au service linguistique. Il n'en est rien, car une partie importante des économies est due au fait que l'on a commandé certains travaux d'impression dans des pays à monnaie faible. En juin 1955, 30 pour 100 des documents des Nations Unies seront imprimés dans ces régions contre 18 pour 100 en 1954. Dès lors, la diminution des frais d'impression ne signifie pas nécessairement qu'il y a réduction du volume des documents imprimés.

85. Le PRESIDENT met aux voix la proposition de la République socialiste soviétique de Biélorussie tendant à diminuer de 75.000 dollars les crédits recommandés par le Comité consultatif pour le chapitre 11, 43.500 dollars devant provenir de la suppression de trois postes, dont celui du sous-secrétaire adjoint, et le

solde étant économisé par le Secrétaire général de la manière qui lui paraîtrait la meilleure.

Par 33 voix contre 5, avec une abstention, cette proposition est rejetée.

86. Le PRESIDENT met aux voix l'ouverture d'un crédit de 6.181.300 dollars pour le chapitre 11, c'est-à-dire le montant recommandé par le Comité consultatif, modifié pour tenir compte, d'une part, de la décision de la Commission relative aux traitements et indemnités des sous-secrétaires et fonctionnaires de même rang et, d'autre part, de la proposition du Secrétaire général concernant le poste de sous-secrétaire adjoint du Département des conférences.

Par 34 voix contre 5, avec une abstention, cette recommandation est approuvée en première lecture.

87. Le PRESIDENT se fait l'interprète de la Commission pour remercier M. Lall de sa collaboration dévouée à l'Organisation des Nations Unies et former des vœux sincères pour le succès de sa carrière future.

La séance est levée à 17 h. 35.